

Résolution 1036

pour que Genève accueille le prochain Concours Eurovision de la chanson

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Suisse a remporté cette année le 68^e Concours Eurovision de la chanson, organisé par l'Union européenne de radio-télévision (UER) dont le siège est au Grand-Saconnex ;
- que, de ce fait, la prochaine édition du concours devrait se tenir en Suisse en 2025 ;
- que Palexpo s'est déjà profilé pour accueillir le 69^e Concours Eurovision en rappelant qu'avec 32 000 m² de surface, l'institution pourrait recevoir près de 15 000 spectateurs ainsi que 2000 journalistes ;
- que, si des dépenses seront nécessaires pour organiser un tel concours, des retombées économiques de l'ordre de 30 à 40 millions de francs sont estimées,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre tout en œuvre pour que Genève soit l'hôte de la manifestation du 69^e Concours Eurovision de la chanson ;
- à collaborer avec la Confédération, les communes, les associations professionnelles et économiques ainsi que Palexpo pour rendre possible l'accueil de la manifestation à Genève ;
- à déposer une candidature pour l'appel d'offres qui sera lancé par la SSR et à collaborer avec cette dernière qui produira la 69^e édition du Concours Eurovision.